Le Maire de Nice

Monsieur Jean-Michel PRETRE
Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance de Nice
Palais de Justice
Place du Palais
06357 NICE Cedex 4

Nice, le 13 mai 2019

Monsieur le Procureur de la République,

Depuis plusieurs mois un mouvement inédit, en évolution constante et avec des revendications contradictoires, se traduit par des manifestations qui dégénèrent à Nice comme ailleurs. Cette crise a un impact direct sur l'activité économique de nos villes et notamment sur le commerce. En décembre dernier, Madame Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat à l'Economie, annonçait que le secteur du commerce connaissait un recul moyen de 25% sur un an en raison des manifestations. A Nice, cette baisse de l'activité économique est particulièrement sensible dans les secteurs touristiques du centre ville et de la Promenade des Anglais.

De plus, la vie quotidienne des Niçois est régulièrement perturbée par ces manifestations illégales, qui bloquent la voie Mathis, empêchent la circulation du tramway, perturbent l'organisation d'événement associatif, et augmentent les incivilités.

Enfin, cette situation entraîne des préjudices importants pour nos collectivités, en termes d'image et d'attractivité. La dégradation de biens publics et la mobilisation de nos services ont aussi des conséquences sur nos finances.

Pour autant, ces rassemblements qui ont la particularité d'être mobiles sont pour la grande majorité d'entre eux non déclarés. Ainsi, ils me semblent relever de l'article 431-9 du Code pénal qui punit de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende le fait d'organiser une telle manifestation illégale.

Pour toutes ces raisons, je laisse à votre souveraine appréciation le soin d'appliquer cette disposition pénale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de ma considération distinguée.

Christian ESTROSI

Président de la Métropole

Président délégué de la Région

Provence-Alpes-Côte d'Azur